

Musée du Temps - Demande de subventions pour l'acquisition de matériel publicitaire et archives techniques de l'Entreprise LIP

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée du Temps, comme l'ancien musée d'Histoire dont il est le descendant, a collecté sur le thème *Lip* dès l'année 1976. Les collectes ont pris plusieurs formes : collecte de sauvetage dans l'usine (validé par le syndic liquidateur), achats à des particuliers, achats aux brocanteurs, achats en ventes publiques (particulièrement pour des affiches publicitaires).

Le musée se trouve ainsi à la tête d'une collection déjà forte et spécifique, tant sur l'Entreprise que sur l'Affaire. Il conserve peu de produits Lip mais compte des prototypes de tout premier plan.

Le passage en vente publique de la collection de Mme Pia Coustans, chez Artcurial à Paris, le 29 juin dernier, a été l'occasion de compléter ce fonds.

Ont été achetés :

- un lot de montres à boîtes en plastique du tout début des années 1970, qui font aujourd'hui figure de pionnières avant le lancement des Swatch.

- trois montres des mêmes années, dont une en forme de télévision, qui marque l'avant-gardisme de l'entreprise dans le design de la montre.

- du matériel publicitaire, dont une grande plaque émaillée en forme de thermomètre, des années 1940-1950. Lip fut dès 1900 le pionnier de la publicité en horlogerie.

- l'horloge qui surmontait l'usine Lip de Palente, élément d'intérêt plus symbolique que technique.

- un important lot d'archives techniques, concernant la fin des années 1950 et début 1960, quand le laboratoire de recherche de l'usine travaillait sur la montre électrique et les prémices de la montre à quartz. Le montant de cet achat s'élève à 8 259,55 € TTC.

Plan de financement :

- DRAC de Franche-Comté	2 064,00 €
- Région de Franche-Comté	2 064,00 €
- Ville de Besançon	4 131,55 €

La dépense à la charge de la Ville, soit 4 131,55 €, sera financée à l'aide des crédits inscrits au chapitre 21.322.2161.509.53000.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC et de la Région de Franche-Comté et à inscrire, dès réception de l'arrêté attributif, le montant au budget de l'exercice courant par décision modificative en recette sur l'imputation 13.322.1321/1322.509.53000 et en dépense sur l'imputation 21.322.2161.509.53000 pour un montant de 4 128 €.

«**M. LE MAIRE** : Vous ne voulez pas voter pour LIP ?

Mme Claire CASENOVE : Non, ce n'est pas ça du tout. Je trouve simplement qu'il est un peu tard pour prendre une décision étant donné que les objets ont été achetés en juin. J'aimerais bien qu'on nous demande avant ou au moins simultanément. Je sais bien qu'une vente cela arrive comme ça...

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas tort sur le fond. Je peux tout de même préciser qu'on a sollicité mon accord et que je l'ai donné. Cela n'a pas été fait comme ça et il a fallu se décider rapidement.

Mme Claire CASENOVE : Si on est une chambre d'enregistrement des décisions du Maire, il faut le dire.

M. LE MAIRE : C'est 4 000 €...

Mme Claire CASENOVE : L'importance de la somme n'a rien à y voir, c'est le principe...

M. LE MAIRE : Sur le principe, vous avez raison.

Mme Claire CASENOVE : Alors, comme en général quand on s'abstient on passe pour des gens tièdes ou qui manquent de courage, là je vais voter contre mais j'aimerais quand même qu'on ait une pensée émue pour tous les anciens LIP qui ont fait des dons au Musée du Temps et dont on ne parle pas ce soir. Il y a des tas de gens qui ont donné gratuitement et de bon cœur des tas de choses, des archives, des objets publicitaires et ce soir on n'en fait pas mention alors qu'on ait au moins une petite pensée pour eux. Merci.

M. LE MAIRE : On a souvent des pensées pour eux, entre autres ils sont très présents dans nos pensées dans ce livre-là. Sur le fait qu'on se prononce après, vous n'avez pas tort. Mais quelquefois il y a des opportunités et là la vente a eu lieu le 29 juin, il fallait se prononcer quasi immédiatement. Le Conservateur du Musée du Temps m'a effectivement sollicité, on en a parlé avec l'Adjoint, on avait les crédits donc on a acheté pensant que ça ne poserait pas de problème. Vous savez, chaque jour je prends des décisions de ce type-là.

M. Michel ROIGNOT : Je comprends bien les scrupules de Mme CASENOVE mais je soulignerai deux choses : d'abord les sommes sont inscrites au budget où il est clairement indiqué «pour acquisition d'œuvres d'art», donc le Conseil Municipal en votant le budget a mandaté le Maire pour acquérir des œuvres d'art dans la limite des sommes votées, et la deuxième chose c'est que trois à quatre fois par an il y a des ventes aux enchères sur lesquelles il faut se positionner en 10 jours pour pouvoir faire rentrer dans le patrimoine de la Ville des objets ou des collections dont on juge qu'il est important qu'ils rejoignent notre patrimoine. C'était le cas pour cette opération LIP, ça a été le cas pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en début d'année pour une statuette unique qui venait compléter une Vierge en bois polychromé. Il y aura tous les ans malheureusement, Madame CASENOVE, deux ou trois délibérations qu'on vous soumettra parce qu'on ne sait pas faire autrement. A moins de réunir un Conseil Municipal entre le moment où on apprend qu'il y a une vente et le moment où on doit se décider, c'est en trois ou quatre jours, on ne sait pas faire autrement pour pouvoir capter ces objets et les faire entrer dans les collections municipales.

M. LE MAIRE : Vous avez raison sur le principe mais donnez-nous acte que c'est quand même peu souvent, ce sont des sommes peu importantes, ici 4 000 € sur 250 M€ de budget.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot, je n'arrive jamais à comprendre comment on fait, de ce qui a été malheureusement pour la Franche-Comté un waterloo industriel, quelque chose d'emblématique. L'ironie du sort a voulu qu'aujourd'hui même, paraisse dans la presse une interview du délégué général de la Chambre Française de l'Horlogerie qui dit en trois lignes qu'avec le virage du quartz, nous avons perdu beaucoup en France et en Suisse, mais les Suisses ont eu un M. AYECK, fondateur de Swatch groupe. On lit ici que c'est nous qui avons eu les pionnières.

M. LE MAIRE : Jean, vous avez cité un excellent journal national qui a publié un carnet sur Besançon. Vous pourrez aussi y lire une excellente analyse par le directeur d'un grand établissement universitaire de Besançon des raisons que vous dénoncez, c'est que, à cette époque un certain nombre d'industriels n'ont pas pu ou su prendre le virage, mais on ne va pas le reprocher à ceux d'aujourd'hui.

M. Jean ROSSELOT : Je voudrais qu'on vote un jour des crédits pour un colloque qui tire les leçons, qui analyse pourquoi on n'a pas pris le virage.

M. LE MAIRE : Il y en a déjà eu.

M. Jean ROSSELOT : Des choses qui collaient à l'actualité ancienne, oui, mais quelque chose qui positive et qui envisage l'avenir en fonction de la leçon du passé alors que les Suisses eux, ont dominé la situation, ont repris l'avantage sur tous les marchés nationaux, il n'y a vraiment jamais eu la leçon tirée vis-à-vis de tous les acteurs, aussi bien les syndicats que les patrons. Il faudrait quand même positiver un jour, il me semble. Mais je suis favorable à l'achat effectué, c'est bien pour le patrimoine.

M. Pascal BONNET : On est sans doute encore trop proche de l'époque de l'affaire LIP pour ne pas être dans des débats souvent très passionnés et je crois qu'au-delà de l'affaire et de ce qui s'est passé historiquement à ce moment-là, il y a aussi LIP et l'horlogerie comme élément historique important et culturel à Besançon sur des décennies et c'est aussi un des axes du Musée du Temps donc sur ce plan je voterai oui en toute amitié avec Claire car je partage son souci.

M. LE MAIRE : Mais nous le partageons tous et il m'arrive aussi de faire ce type de remarque.

M. Pascal BONNET : Je vous reconnais le droit bien entendu en tant que Maire d'acheter des choses qui sont utiles à la Ville quand c'est utile et là on y souscrit sur le fond. Je constate qu'on nous demande de voter les subventions et non pas l'achat qui a déjà eu lieu et qui faisait partie de vos prérogatives donc je voterai les demandes de subventions.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal décide d'adopter, à la majorité (un Conseiller votant contre), les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2004.